



**BERNAY**  
L A V I L L E

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2024

Délibération n° 107-2024

Rapporteur : Marie-Lyne Vagner

**Votants pour : 29**

**Votants contre : 0**

**Abstentions : 0**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le onze décembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre BIBET, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Régis ROUSSEL, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Julien LEFEVRE à Thierry JOSSE, Ulrich SCHLUMBERGER à Claire PITETTE, Laurence CAUSIER-LEMIRE à Pascal DIDTSCH

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Justine PIQUOT, Thérèse FICHET

Date de la convocation : Jeudi 06 décembre 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

## Objet :

### REVISION DES COUTS DE COPIES PROPOSEES PAR LA MAISON DES ASSOCIATIONS

#### Exposé des motifs :

La Maison des Associations de Bernay propose, depuis plusieurs années, un service de copies destiné aux associations locales, offrant un accès pratique et abordable à l'impression de documents en noir et blanc. Ce service est un outil essentiel pour les associations, contribuant à leurs activités administratives, informatives, et de communication. Cependant, les tarifs actuellement en vigueur n'ont pas été révisés depuis plusieurs années.

Les prix des consommables (papier, encre, toner, maintenance des machines) ont significativement augmenté, entraînant une hausse des coûts pour la commune.

Afin de maintenir la qualité du service tout en couvrant les frais associés et en répondant aux besoins exprimés par les associations, il est proposé :

- De procéder à une révision des tarifs pour le service de copies en noir et blanc.
- D'introduire un service de copies couleur, avec une tarification adaptée.

Les nouveaux tarifs proposés pour le service de copies sont les suivants :

NOIR ET BLANC	A4	0.25
	A4 RV	0.50
	A3	0.50
	A3 RV	1.00
	A4	0.35

COULEUR	A4 RV	0.70
	A3	0.80
	A3 RV	1.60

Ces tarifs permettront de maintenir un équilibre financier pour ce service tout en offrant un accès raisonnable aux associations. Le nouveau barème tiendra compte de l'augmentation des consommables et de la mise à disposition de l'impression couleur.

-----

**Délibération :**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du 18 décembre 2015 fixant les tarifs municipaux et droits divers

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide**

**D'APPROUVER** les coûts d'impression comme suit :

NOIR ET BLANC	A4	0.25
	A4 RV	0.50
	A3	0.50
	A3 RV	1.00
COULEUR	A4	0.35
	A4 RV	0.70
	A3	0.80
	A3 RV	1.60

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 12/12/2024,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

